

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2025-12

ARRETE DU MAIRE

RETRAIT DES DÉLÉGATIONS À MADAME CHRISTELLE BONNEL

5.4 – Délégations de fonctions

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-19, R.2122-8 et R.2122-10,

Vu l'arrêté de délégation de signature pour les autorisations de travaux dans les cimetières n°AG-2020-11 en date du 25 mai 2020,

Vu l'arrêté de délégation de signature pour la certification matérielle et conforme des pièces, la légalisation des signatures n°AG-2020-16 en date du 25 mai 2020,

Vu l'arrêté de délégation des fonctions d'Officier de l'Etat Civil n°AG-2022-41 en date du 05 Octobre 2022,

Considérant le changement de poste de Madame Christelle BONNEL,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont retirées à Madame Christelle BONNEL à compter de ce jour, les délégations de signature et les délégations de l'ensemble des fonctions d'Officier de l'Etat Civil données par arrêtés en date du 25 mai 2020 et 05 Octobre 2022.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au sous-préfet de Dunkerque,
- Transmis au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Dunkerque.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 18 mars 2025

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 24 MARS 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 24 MARS 2025



Bertrand RINGOT